

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille quinze,

le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Jo BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°105-2015 - ACHATS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA MISSION D'ELABORATION DU PLAN
HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Alain GUIHARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement, expose au Conseil Communautaire les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour la mission d'élaboration du plan habitat de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Ce nouveau marché est passé en procédure adaptée ouverte et conclu pour une durée de 5 mois. Il repose sur un prix global forfaitaire.

Les offres des différents candidats ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La société CERUR de RENNES est la mieux-disante pour un montant de 22700,00 € HT.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **CBIAUS**

Le Président

